Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **25 (1889)**

Heft 21

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITE — PATRIE

LAUSANNE — *XXVe Année.* — 1er NOVEMBRE 1889. — *No 21.*

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : La réforme de l'orthographe. — Pestalozzi et Girard. — Le Père Girard et Carnot. — Chronique neuchâteloise. — L'Asile des aveugles de Lausanne. — Chronique d'Allemagne. — Dénuement des instituteurs en Espagne. — Nécrologie: Henri Breitenstein. — **Vaud :** Correspondance. — **Jura bernois :** Correspondance jurassienne. — PARTIE PRATIQUE : Leçon de choses. — Comptabilité. — Enseignement des sciences (fin). — Musique. — Nominations.

La réforme de l'orthographe.

La *Réforme* de l'orthographe, ou ce qu'on nomme la simplification d'icelle, est à l'ordre du jour à Paris où un savant professeur au collège de France, M. Havet, a attaché le grelot par une pétition adressée à l'*Académie,* la *dictatrice* du bon langage.

En Suisse, l'initiative date d'un grand nombre d'années et a eu pour principal représentant M. Ed. Raoux, ancien professeur de philosophie à l'Académie de Lausanne[1]. Mais, alors, il s'agissait moins de simplification que d'une nouvelle orthographe et les novateurs, les *néographes,* comme on les appelle, donnèrent dans l'excès et firent tomber la chose. D'ailleurs comme nous l'avons souvent dit alors et depuis, dans ce domaine nous ne pouvons rien faire sans la France dont nous parlons et nous écrivons la langue et de laquelle nous sommes tributaires pour la *forme* de nos pensées, alors même que nous serions indépendants par le *fond,* ce qui est fort douteux par ce temps d'imitation servile.

Mais le mouvement réformiste s'accentuant aujourd'hui en France, il y aurait quelque chance d'arriver à un résultat si la simplification se présentait dans des conditions rationnelles et acceptables par tous les bons esprits. Car il est certainement dans l'orthographe et même dans la grammaire française des bizarreries ou des *chinoiseries* qui demanderaient une réforme et qui jurent avec la clarté et le bon sens du génie français.

[1] Voir les *Cerveaux noirs* et les autres publications de l'honorable professeur.

Mais pour nous borner aujourd'hui à l'orthographe, les changements que réclament M. Havet et consorts, de Paris, avec leurs amis de la Suisse romande, sont-ils tous réellement utiles ou désirables ? Nous n'en sommes pas convaincu et nous avons pour nous l'opinion de littérateurs français, comme M. Gustave Vapereau, l'auteur célèbre du *Dictionnaire des contemporains* et de celui des *Littératures*, qui dans le Manuel général de l'Instruction publique, combat avec raison, selon nous, certaines des prétendues améliorations proposées, ainsi la suppression de l'*y*, celle de l'accent grave sur la préposition *a*, par opposition au verbe, et de l'accent circonflexe sur *u* et *i* dans l'imparfait du subjonctif pour le distinguer du passé défini.

Si vous supprimez le *l* dans le mot fils sous prétexte que cette lettre ne se prononce pas, vous détruisez les familles de mots, sans égard à la dérivation, attendu qu'on dira toujours filiale, filiation, et qu'au féminin. fils ne peut pas faire *fise*, mais fille.

Pour faire droit aux exigences de la néographie, il faudrait aussi écrire cinc pour cinq, sis pour six, set pour sept, vint pour vingt, mile pour mille sans égard à l'étymologie et à la dérivation.

La prononciation servirait de base et de règle. Mais la prononciation variant, l'orthographe varierait avec elle.

Il faut espérer que l'Académie française saura faire un juste triage dans les *observations* qu'on lui présente et ne passera pas d'un excès de prudence et de méticulosité à des concessions funestes à la langue dont elle est la gardienne et la conservatrice née.

A. Daguet.

PESTALOZZI ET GIRARD. (Parallèle de) le *Nuovo Educatore* de Rome du 24 août dernier nous apporte l'annonce d'un ouvrage nouveau, sous le titre qu'on vient de lire, l'auteur du parallèle est une dame, Alessandrina Cesa. Le livre en question est accompagné d'une préface du professeur Tosti qui se figure (c'est bien excusable à distance) que cette comparaison n'a pas encore été faite ou ne l'a été que d'une façon sommaire.

Nous prions le *Nuovo Educatore* de nous faire envoyer ce travail pour que nous puissions en donner un compte rendu dans nos colonnes. A. D.

LE PÈRE GIRARD ET CARNOT

le président de la république française.

Dans une lettre datée de juillet 1848, les éditeurs parisiens du père Girard lui mandaient les lignes suivantes :

« Nous avons toutes raisons de penser que le Ministre de l'Instruction « publique, M. Carnot, sera favorable à votre cours de langue, car il s'en « sert pour l'éducation de son fils. »

Ce fils n'étant autre que le président actuel de la Républiqne française, il nous a paru intéressant de relever le fait honorable à coup sûr, à l'auteur du cours de langue comme, aux deux Carnot, père et fils.

A. Daguet.

Chronique neuchâteloise.

Solennités scolaires. — Le cours frœbelien ouvert le 6 août s'est terminé le 14 septembre avec la même solennité qu'il s'était ouvert. Mais on avait eu le temps d'admirer le talent, le zèle et l'aménité parfaite de la directrice, Mlle Vuagnat, que M. John Clerc, directeur de l'Instruction publique, a félicité dans les termes les plus enthousiastes. Au banquet qui a suivi la clôture, Mlle Vuagnat a recueilli de nouveaux témoignages d'estime et de reconnaissance de la part des assistants. Il est probable que l'année prochaine Mlle Vuagnat sera appelée à donner un nouveau cours.

— A peine le cours frœbelien était-il clos que le directeur de l'Instruction publique présidait aux conférences générales du Corps enseignant primaire et en ouvrait la session par un discours remarquable, au Château, le 20 septembre. Il a félicité le pays du retour de la jeunesse aux mélodies nationales négligées pendant quelque temps. Il a parlé ensuite de *l'enseiseignement de l'instruction civique* comme absolument indispensable à l'école populaire et devant commencer par l'étude des devoirs corrélative à celle des droits.

A ce sujet, nous nous permettrons de regretter l'oubli dans lequel semble être tombé auprès de beaucoup d'instituteurs le *cours d'instruction civique de M. Louis Bornet*, l'ancien directeur des Ecoles industrielles du Locle, puis de la Chaux-de-Fonds. Cet ouvrage, aussi bien pensé que bien écrit, devrait se trouver dans la bibliothèque de chaque instituteur. Les livres de M. Numa Droz, excellents en leur genre, sont de nature plus purement politique.

— La direction de l'Instruction publique s'est occupée aussi des travaux manuels dans les écoles des filles où elle trouve qu'ils ont été trop négligés. Par circulaire datée des derniers jours de septembre, la direction de l'Instruction publique estimant que l'on ne fait pas assez pour mettre les jeunes personnes en état de gagner leur vie dans leur pays et empêcher l'émigration de beaucoup d'entre elles, par un complément d'instruction essentiellement pratique, invite les Commissions d'éducation à consulter les dames de leurs cercles respectifs et à en désigner deux pour faire partie d'une *Commission cantonale* chargée d'étudier la question. Ce complément d'instruction porterait sur les travaux du ménage, l'économie domestique (aliments, achats, la confection des vêtements, le blanchissage, le repassage, l'usage des machines à coudre, le tricotage, etc., etc.

Le 15 octobre, M. Vohl présidait la Société académique fondée par lui dans le but de développer les hautes études par des souscriptions, des dons, des encouragements, et pouvait se féliciter avec raison d'avoir su intéresser à l'œuvre des citoyens de toutes les parties du pays au nombre de *deux cents*. Et ainsi était démentie la version courante que le chef-lieu seul était sympathique à l'Ecole supérieure. La séance était suivie de l'installation du nouveau recteur, M. Billeter, professeur de chimie, un Suisse allemand de mérite, fort apprécié ici.

— Pendant les conférences générales du Corps enseignant, les derniers jours de septembre, la société pédagogique du canton a été réunie pour s'occuper des affaires de la Société romande. Elle a accepté la mission honorable de la recevoir et de devenir le siège du congrès, en 1892, ainsi que du Comité directeur et du journal *l'Educateur*. Mais ce n'est pas la ville de Neuchâtel qui sera cette fois le centre de la Société romande; c'est la Chaux-de-Fonds qui en aura l'honneur.

Appelé à désigner les membres du Comité directeur, l'assemblée a nommé MM. *Daguet. Latour, Edouard Clerc,* directeur des Ecoles primaires de la Chaux-de-Fonds, et M. *Paul Dubois,* directeur des Ecoles primaires du Locle.

Au nom de la Société *unanime,* le président, M. Knapp, a prié par lettre M. Daguet d'accepter les fonctions de *directeur de l'Educateur.* « Nous » osons espérer, dit cette lettre du 3 octobre, que vous consentirez encore » à diriger le journal que vous avez créé et dirigé pendant tant d'années.» Ce même vœu avait été déjà exprimé par une lettre de la Chaux-de-Fonds, du 24 septembre, signée par M. Edouard Clerc. Mais M. Daguet a dû répondre négativement et l'a fait par une lettre détaillée, trop longue pour être insérée dans cet article, et dans laquelle il énumère toutes les raisons qui l'empêchent d'accepter les fonctions de *directeur de l'Educateur.*

Il en est de même de celles de *rédacteur en chef honoraire* de l'*Educateur,* que lui a conférées le Comité central. Il n'en restera pas moins attaché à la cause de l'éducation et du Corps enseignant qu'il a suivie depuis sa jeunesse, et qui lui restera chère jusqu'à son dernier soupir. A. Daguet.

Rapport sur l'Asile des Aveugles de Lausanne en 1888.

96 pages. Chez Viret-Genton.

Cet établissement est dirigé par M. Théodore Secretan, l'homme de cœur et de talent que nous avons eu l'occasion d'apprécier dans nos congrès. Nous apprenons par son rapport clair et substantiel que M. Jotterand, de St-Livres, un généreux citoyen, a doté l'Asile de nouvelles ressources. M. Secretan exprime ensuite le désir qu'il soit établi un magasin de vente pour l'écoulement des produits du travail des déshérités de la vue. L'honorable directeur exprime un autre vœu, celui de la construction d'une halle de gymnastique. Il est aussi question d'un nouvel atelier pour les vanniers.

Nous apprenons par le rapport de M. Secretan qu'un 6e congrès des Educateurs d'aveugles a tenu ses assises à Cologne, sous la présidence d'un grand seigneur bienfaisant, le prince de Wied.

Dans ce congrès, il a été dit entr'autres que les travaux qui conviennent aux aveugles sont le dessin, le modelage, la gymnastique, les procédés frœbeliens, le travail manuel. L'un des orateurs estime que la musique, les sciences et les lettres devraient être réservés aux aveugles riches, dont l'avenir est assuré; les filles aveugles doivent être vouées surtout à la vannerie, au tressage, à la brosserie.

Le mariage des aveugles donne lieu à quelques remarques intéressantes. Ces unions sont assez fréquentes. Sur 2805 aveugles sortis des instituts, 328 sont mariés, soit 266 aveugles avec des femmes voyantes, 122 femmes aveugles avec des maris voyants. On compte 20 couples aveugles. Il y a beaucoup de malheureux dans le nombre, surtout entre femmes aveugles et maris voyants.

Par ces détails, on peut juger de l'intérêt qu'offre la brochure que nous citons. Signalons encore un fait intéressant, celui du don d'un million fait par l'empereur de Russie, dont les états renferment 28 asiles pour les déshérités de la vue.

Nous avons lu avec plaisir que l'Asile des aveugles de Lausanne a obtenu à l'exposition de Paris, section d'*Education,* une médaile d'or pour

son exposition de moyens d'enseignement pour les aveugles. Son directeur a reçu, à la même occasion, du Ministère de l'Instruction publique un brevet d'officier d'Académie. A. D.

Pour l'Asile de Lausanne, l'année 1888 a commencé avec 25 aveugles. Le nombre des malades traités a été de 535. Parmi les donateurs, on voit avec plaisir figurer l'Etat de Neuchâtel pour 200 francs. Le nombre des Neuchâtelois traités a été de 9, celui des Fribourgeois de 48. Il n'y a eu qu'un seul Genevois. En revanche, 45 Valaisans et 28 Bernois. Les gouvernements de ces cantons n'ont cependant rien fait pour l'Asile.

Statistique des aveugles.

Il résulte d'une *statistique des aveugles*, dressée par M. Guilleaur, professeur à l'Institut national des aveugles, à Paris, qu'il y a, en Europe, environ 300 000 aveugles. L'Institut national de Paris, qui a servi de modèle aux établissements de même genre, abrite 105 jeunes aveugles du sexe masculin et 80 du sexe féminin, et 29 professeurs également des deux sexes, 19 hommes et 10 dames. A. D.

Chronique d'Allemagne.

A l'assemblée générale des instituteurs allemands, le 12 juin, la première question traitée était : *L'enseignement des travaux manuels doit-il faire partie* du programme des écoles et des établissements d'instruction publique ?

M. Jais, de Carlsruhe, se pose en champion des travaux manuels ; il en donne les raisons que l'on sait et qui ont été énumérées si souvent dans nos colonnes.

M. Leidig, de Schwabach, prend la défense de l'enseignement actuel qui est bien assez compliqué comme il est et qui n'a pas les inconvénients qu'on prétend, en ce qui concerne le surmenage. Sans nier les avantages attachés au travail manuel, M. Leidig trouve qu'il est fatigant pour le maître et prend trop de place dans l'école au détriment de l'éducation. L'enseignement de la gymnastisque, le chant et le dessin, forment un contrepoids suffisant à l'enseignement intellectuel.

C'est l'opinion de M. Leidig qui l'a emporté et l'assemblée presque unanime a voté la conclusion suivante : la 28me assemblée générale des instituteurs allemands reconnaît la valeur éducative des Travaux manuels, mais il ne trouve pas la question de leur introduction dans les écoles suffisamment étudiée à l'heure qu'il est, pour être résolue affirmativement. A. D.

Dénuement des instituteurs en Espagne.

L'autre jour, sur la place publique de Malaga, un instituteur proprement vêtu, s'exposait aux regards du public avec cette inscription sur la poitrine : « *Je n'ai pas reçu un maravédis depuis 5 ans et demi.* »

Une opulente duchesse espagnole, touchée de la détresse des maîtres primaires offre une médaille d'or aux municipalités qui pourront prouver que, depuis 20 ans, elles ont payé régulièrement leurs instituteurs (Magisterio de Madrid, du 15 avril.

Il y a cependant en Espagne quelques provinces privilégiées comme l'Alava où, un grand seigneur aussi, le marquis Urquijo (1817-1889), a

fondé de splendides édifices scolaires pour les deux sexes, sans parler d'hôpitaux, de subsides de tous genres, pour l'encouragement de l'agriculture, pour les veuves et les orphelins, les incendiés, les productions littéraires. Urquijo est ainsi le bienfaiteur de sa contrée natale et porte avec honneur le nom de cet autre Urquijo qui, à la fin du siècle dernier, ouvrait à Alexandre Humboldt les portes de l'Amérique méridionale, fermées jusqu'alors, sous peine de mort, aux explorateurs.

Urquijo, premier ministre du roi Don Carlos IV, le faisait, il est vrai, sur les instances de son ami, Philippe Griset de Forell, ambassadeur de Saxe, à Madrid, et savant minéralogiste, né à Fribourg, en Suisse. [1]

NÉCROLOGIE

Henri Breitenstein.

Tous les hommes d'école qui ont contribué à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse ont bien mérité de leur pays. Ils ont droit à la reconnaissance publique, et il n'est que juste de consacrer quelques lignes à leur mémoire dans l'*Educateur*, notre modeste Panthéon scolaire qui en vaut bien un autre.

Le 5 septembre 1889, une foule sympathique accompagnait au champ du repos, à Cartigny, un bon citoyen, un excellent collègue, M. *Henri Breitenstein,* régent d'Avully, depuis 18 années.

Les funérailles étaient faites aux frais de la commune d'Avully. Le corbillard, couvert de fleurs et de couronnes, était entouré des régents des villages voisins qui tenaient les cordons du poële ; les élèves du défunt, portant des couronnes et des bouquets d'immortelles, précédaient le convoi funèbre, ainsi que six régents qui ouvraient la marche, également porteurs de bouquets de circonstance.

Selon une louable habitude genevoise, tous les régents, primaires et secondaires du canton, avaient été officiellement convoqués.

Au cimetière de Cartigny, des paroles élogieuses furent prononcées par MM. les pasteurs *Aubin* et *Reymond*, et par M. *O. Pauchard*, régent à l'école secondaire de La Plaine.

Originaire de Cartigny, H. Breitenstein débuta très jeune dans l'enseignement. Il n'a eu ni le temps, ni l'occasion de faire des études supérieures ou spéciales. A l'âge de quatorze ans et demi, il enseignait déjà dans la division inférieure de l'école de Satigny, où il resta pendant six années. En 1871, il était appelé dans la commune d'Avully dont il dirigea l'école pendant 18 ans, avec un grand succès, démontrant une fois de plus que le travail et la ferme volonté sont des facteurs essentiels de réussite, et qu'avec eux on parvient à combler bien des lacunes.

H. B. était donc, en quelque sorte, un autodidacte qui a eu le mérite de voir son école figurer au 1er rang, prouvant ainsi une fois encore qu'en pédagogie, la meilleure méthode est celle que l'on connaît le mieux.

Il devait ce beau succès, d'abord à sa conduite qui lui valut l'estime de chacun, puis à l'amour du travail, à un esprit d'ordre et d'exactitude, et à une volonté de fer dans les cas difficiles. Intelligent et actif, unissant de réels talents pédagogiques à cette persévérance tenace qui triomphe des obstacles

[1] Voir les *Barons de Forell, ministres de Saxe,* à Dresde et à Madrid, par A. Daguet, 1873.

il savait aiguillonner les tempéraments mous, dompter les natures rebelles, stimuler au travail tout son petit bataillon scolaire et arriver ainsi tambour battant au but du programme, sans laisser de traînard. A l'âge de quitter l'école, ses élèves avaient tous parcouru le champ d'études du degré supérieur.

Aussi, fallait-il voir chaque année, le jour des promotions, en juillet, accourir au temple toute la population du village et des hameaux pour entendre la lecture du rapport élogieux du Département faite par un délégué spécial, et applaudir aux succès obtenus par les élèves. Plus d'une fois on l'a surpris, M. Breitenstein, pendant la lecture du rapport annuel, essuyant une larme de bonheur, en voyant que ses persévérants efforts étaient compris et couronnés de succès. Mais les éloges n'étaient pour lui qu'une occasion de redoubler de zèle.

Hélas! l'énergie morale, si utile dans la vie pratique, devait lui jouer un mauvais tour. En effet, jeune et robuste, il ne fit aucun cas d'un mal qui commençait à le miner. Cachant sa maladie, restant à la brèche, malgré les conseils de sa famille et de ses amis, le vaillant lutteur ne voulut suspendre ses fonctions que lorsqu'une extinction de voix persistante vint l'y obliger. Il était déjà trop tard ! L'impitoyable maladie le terrassait peu de mois après, à l'âge de 38 ans !

Homme de cœur, H. Breitenstein était en outre un bon patriote. Il savait dans son enseignement profiter des belles pages de notre histoire nationale pour électriser ses élèves au récit des actions valeureuses de nos ancêtres combattant pour la liberté et l'indépendance.

Puisse ce regretté collègue, ce vaillant apôtre de l'école, trouver de nombreux imitateurs dans notre corps enseignant ! Puissent ces lignes, rendant hommage au mérite modeste qui fait beaucoup de bien et peu de bruit, adoucir quelque peu la trop vive douleur qa'une séparation si cruellement prématurée fait éprouver à la famille de notre ami - O. P.

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Voici venir l'hiver et les frimas. De tous côtés la cloche rappelle au travail maîtres et écoliers. Nous leur dirons à tous : Courage et persévérance ; c'est la lutte qui rend forts ; c'est la victoire qui rend heureux.

Encore quelques numéros et l'*Educateur* quittera les bords enchantés du Léman pour se transporter sur les hauteurs du noir Jura. Cet assombrissement d'horizon n'influera pas, nous en sommes certain, sur le tempérament de l'organe de la Société des instituteurs de la Suisse romande. Tout au contraire, le nouveau mode de publication que lui a imposé le Congrès de Lausanne, joint à l'activité et au dévouement bien connus de nos collègues neuchâtelois, nous permettent de bien augurer de l'avenir de notre journal. Il ne nous reste qu'à souhaiter que ses nombreux abonnés lui demeurent fidèles et que nos collègues vaudois, en particulier, après l'avoir vaillamment soutenu pendant la période qui s'accomplit, prouvent qu'ils n'ont cédé ni à un moment d'engouement, ni à un sentiment d'amour-propre cantonal.

Mais les importantes modifications et peut-être les tâtonnements qui attendent l'*Educateur* à la Chaux-de-Fonds, ne doivent pas nous faire oublier, ceux, bien plus sérieux encore, que subira l'école vaudoise, dans l'année qui s'approche.

La nouvelle loi scolaire entrera en vigueur le 1er janvier prochain. Ce nouvel acte législatif n'apporte pas de profondes modifications à l'économie de celui qui nous régit jusqu'ici.

La question dite des congés d'été ne saurait être jugée avant de connaître l'application qn'on fera de l'article 81 de la dite loi.

L'article 79 qui fixe l'âge de sortie de l'école à 16 ans avec latitude aux communes de le ramener à 15 ans, fera sourire ceux qui, dans quelque 20 ans, reliront notre loi. Ne peut-on pas prévoir en effet que, d'ici à peu d'années, 15 ans seront la règle et 16 l'exception?

L'article 119 dit : « Un décret du Grand Conseil arrêtera les voies et moyens de faire face à la dépense qu'entraînera l'application de l'article 21 de la loi (fournitures scolaires et l'époque à partir de laquelle il recevra son exécution. »

Nous ignorons si le décret précité fera l'objet des débats de l'autorité législative dans sa session annuelle de novembre, mais nous le désirons vivement. En effet, un grand nombre de parents pauvres attendent impatiemment le moment d'être soulagés d'une charge assez lourde pour ceux qui ont plusieurs enfants. D'un autre côté, chose promise est due. L'école aurait certainement à subir des tracasseries et des tiraillements si l'on retardait de beaucoup la mise en vigueur de l'art. 21. Beaucoup de gens ignorant la teneur de l'article 119, comptent même déjà sur la gratuité du matériel scolaire à partir du Nouvel-an. Nous pensons toutefois que cette heureuse innovation ne sera mise en pratique qu'au commencement d'une nouvelle année scolaire[1].

Qu'entendra-t-on par fournitures scolaires? Sera-ce tout ce qui entre généralement dans le sac d'un écolier? Sera-ce le sac lui-même, comme pour les militaires? Les fournitures nécessaires aux cours manuels et le matériel des écoles d'ouvrages y seront-ils compris?

Nous osons espérer que le Grand Conseil entrera résolument dans la voie du progrès et ne se contentera pas de demi-mesures. En particulier, nons souhaitons vivement que les fournitures gratuites aux écoles d'ouvrages soient accordées. C'est alors seulement qu'un enseignement rationnel deviendra possible et produira des résultats sérieux. Il y aura sans doute des difficultés à vaincre, mais elles ne sont pas insurmontables, et ne peuvent être mises en compte avec le bien général du pays.

Renens, 21 octobre 1889. PIDOUX-DUMUID.

JURA BERNOIS

Réélection périodique. — Synode scolaire cantonal. — Rapport de gestion de la direction de l'instruction publique.

L'article, que nous avons publié dans l'*Educateur*, concernant la fédération des instituteurs jurassiens a été relevé par un correspondant du *Dé-*

[1] Au sujet de la situation faite actuellement aux élèves indigents de nos écoles, un pasteur de notre canton écrit au Comité de la « Solidarité » (société en faveur de l'enfance abandonnée): « Il serait regrettable, à mon avis, que les pensionnaires de la Solidarité *dussent subir la honte qui s'attache aux enfants pauvres recevant gratuitement les fournitures scolaires* »..... (Note de la rédaction).

mocrate de Delémont. Le correspondant autorisé, qui signe un *ami de l'école*, tout en approuvant, dans certains cas, les sociétés de résistance, croit que souvent les intérêts de l'école peuvent être lésés par l'intervention du corps enseignant. Il cite le cas d'une localité jurassienne où la fédération serait intervenue pour « empêcher d'éloigner de l'école un maître qui s'acquitte pitoyablement de sa tâche. » Il se demande si les instituteurs « feront la guerre à ceux de leurs collègues qui voudront se présenter au poste vacant, empêchant ainsi la commune de remplacer son régent indigne et incapable par un fonctionnaire vraiment recommandable. »

Nous connaissons le cas. L'instituteur n'est pas aussi indigne qu'on veut bien le dire; ce n'est pas le moment d'en donner des preuves faciles à fournir.

S'il est incapable pourquoi l'Etat lui a-t-il délivré un brevet? Pendant plus de quinze ans, il a été bon instituteur dans le village dont on nous parle. Ses collègues, d'après les conseils de l'inspecteur de l'arrondissement, ont, dans une lettre polie, demandé aux autorités scolaires de la localité s'il ne leur serait pas possible de tenir compte des services rendus, en procédant à une nomination provisoire de six mois, pour permettre à l'instituteur de se placer ailleurs ou de quitter l'enseignement. Et c'est tout.

Un autre correspondant du *Démocrate* nous apprend que la commune en question a nommé, le 12 octobre, un nouvel instituteur, et que les craintes de l'ami de l'école étaient exagérées. A ce propos nous voudrions recommander au corps enseignant de ne pas traiter, dans la presse politique, certaines questions où les personnes sont plus en vue que les principes. Nous avons pour cela nos journaux pédagogiques; quand nous avons certaines critiques fondées à formuler n'hésitons pas à endosser la responsabilité de nos luttes contre les abus et les irrégularités.

L'*ami de l'école*, dans les articles qu'il a envoyés au *Démocrate*, croit que la suppression de l'élection par le peuple est un vœu tout platonique n'ayant aucune chance de se réaliser. Il recommande la rédaction du projet de loi sur l'instruction publique adopté par le Conseil d'Etat le 9 mars 1888. Le projet prévoit que lorsqu'une place doit devenir vacante, par l'expiration de la période légale, l'autorité à laquelle incombe la nomination décide, au moins trois mois avant le terme de la période, si la place sera mise au concours ou non. Si la mise au concours n'est pas décidée, le titulaire est, par le fait même, confirmé dans ses fonctions pour une nouvelle période.

L'*ami de l'école* propose encore un heureux correctif à ce mode de procéder. Il consisterait à exiger pour la validité de la décision de mise au concours la majorité absolue des ayant-droit de voter dans le cercle scolaire, ou les deux tiers des électeurs présents à l'assemblée. Espérons que quelque ami de l'école voudra bien reprendre la proposition ci-dessus quand le projet de loi sera discuté par le Grand Conseil bernois.

On parviendra peut-être à éviter des faits regrettables pareils à ceux que nous avons signalés. Dernièrement encore dans une ville importante, une assemblée communale peu nombreuse a contraint un instituteur d'abandonner ses fonctions pour se vouer à la profession de rentier, ce qui n'est pas commun, j'entends les rentes et non le renvoi, comme quelques-uns pourraient le croire. Nous reviendrons plus tard sur cette affaire, en parlant des inconvénients de la réélection périodique.

— Le synode scolaire cantonal s'est réuni le 4 octobre à Berne, sous la

présidence de M. Martig, directeur de l'école normale de Hofwyl. Il a traité deux questions importantes: l'inspection des écoles et la revision du livre de lecture (allemand) du degré intermédiaire.

Le rapporteur de la première question était M. Eggimann, maître secondaire à Worb. Ses conclusions ont été adoptées, sauf trois petites modifications de peu d'importance. Le synode scolaire bernois, se basant sur les rapports des 30 synodes de district, tient donc à conserver le mode actuel d'inspection des écoles.

Le rapporteur de la deuxième question était M. Stucki, inspecteur à Berne. Le conclusions de M. Stucki ont été également adoptées sauf quelques changements de peu d'importance. Le livre de lecture du degré moyen aura 400 pages.

M. Haag, recteur du gymnase de Berthoud, a présenté une motion tendant à adopter comme question d'étude en 1890 la fusion des écoles normales bernoises avec les gymnases. Cette motion a été acceptée.

M. Wenger, instituteur à Thoune, développe également une motion pour demander que le comité du synode cantonal fasse des démarches afin d'arriver à l'élaboration de manuels scolaires uniformes dans tous les cantons de la Suisse allemande. Cette motion a été également adoptée.

Le comité du synode pour 1890 est composé de MM. Breuleux, directeur d'école normale à Porrentruy; Bützberger, maître primaire à Langenthal; Eggimann à Worb; Gylam, inspecteur à Corgémont; Martig à Hofwyl; Ruegg à Berne; Stucki à Berne; Weingart à Berne; Wyss à Berthoud.

Le rapport annuel de la direction de l'éducation (édition française) vient de paraître. Nous espérons qu'il fera de la part de la rédaction l'objet d'un compte rendu dans ce journal. H. Gobat.

PARTIE PRATIQUE

Leçon de choses. (Degré intermédiaire.)

La pierre lithographique.

I

Sommaire: 1. La pierre lithographique est compacte. — 2. Elle est dure. — 3. La cassure imite la cavité des coquillages. — 4. Elle est formée par couches d'épaisseurs inégales. — 5. Elle est de couleur jaunâtre ou grisâtre. — 6. Elle est susceptible d'un beau poli. — 7. Elle sert à la reproduction sur papier de dessin, de caractères, etc.

Matériaux et objets nécessaires: 1° une pierre ponce, 2° fragments de pierre lithographique, 3° id. de molasse, 4° un marteau, 5° un petit flacon contenant une dissolution de gomme arabique légèrement acidulée par quelques gouttes d'acide nitrique, 6° un peu de térébenthine, 7° id. d'encre autographique, 8° id. d'encre à imprimer, 9° un chiffon de laine, 10° de l'eau.

1. Le maître place successivement devant les élèves la pierre ponce, le fragment de molasse, puis celui de calcaire lithographique.

Questions: Quel est le nom de cette pierre? De cette autre? Quel est le nom de cette troisième? Vous ne le connaissez pas? Maintenant que je vous ai donné le nom *de cette pierre*, dites-moi en quoi elle diffère de la pierre ponce? Que dit-on d'une pierre qui n'a pas de pores ou plutôt qui n'a que des pores très petits? Quel est le synonyme de dense, épais? Comment donc est la pierre lithographique?

2. Le maître détache avec la main des fragments de molasse, puis à l'aide d'un marteau il brise un fragment de pierre lithographique.

Questions : Qu'est-ce que vous pouvez dire de la molasse? Parvient-on aisément à détacher des fragments de la pierre lithographique? De quoi dois-je me servir pour obtenir ce résultat? Pourquoi? Comment donc est la pierre lithographique?

3. Le maître répète l'expérience précédente.

Questions: Les fragments de molasse que je détache ont-ils une forme particulière? En d'autres termes se ressemblent-ils en quelque chose? Examinez bien les brèches que je fais au calcaire lithographique avec mon marteau et ditez-moi quelle forme elles revêtent généralement? A quoi ressemble la cavité formée? Voyons, songez aux objets brillants que vous vous plaisez à ramasser au bord du lac? Qu'imite donc la cassure de la pierre lithographique?

4. Le maître fait examiner un fragment de pierre lithographique dont les couches soient bien visibles, puis un fragment d'ardoise facile à diviser en lamelles à l'aide d'un couteau.

Questions : Quelqu'un d'entre vous a-t-il eu brisé une ardoise? Qu'avez-vous observé dans cette occasion? Qu'ai-je pu faire avec mon couteau? Comment l'ardoise est-elle formée? En est-il de même de la pierre lithographique? Ces couches ont-elles la même épaisseur? Comment donc la pierre lithographique est-elle formée?

5. Comparer la couleur de différents objets.

Questions : Quelle est la couleur de l'ardoise? de la pierre ponce? du soufre? du sel? de la houille? du zinc? Quelle est la nuance de ce fragment de calcaire lithographique? De cet autre? Quelles nuances les pierres lithographiques présentent-elles donc?

6. Frotter l'une des surfaces d'un morceau de molasse avec une pierre ponce, puis répéter la même opération sur un fragment de calcaire lithographique.

Questions: A quoi m'aviez-vous dit dans une précédente leçon que la pierre ponce pouvait servir? Alors pourquoi ce fragment de molasse n'est-il pas poli? Ai-je eu plus de succès avec la pierre lithographique? Quelle propriété a donc la pierre lithographique?

7. [1] Le maître trace sur la surface polie d'une pierre lithographique, à l'encre autographique, une figure quelconque, quelques caractères, si possible au rebours. Il recouvre les traits une fois secs avec la composition acidulée mentionnée plus haut. Lorsque la surface dessinée est sèche, les traits sont fixés chimiquement, et le maître peut alors laver la pierre, puis l'encre au chiffon avec de l'encre d'impression délayée dans une très petite quantité d'essence de térébenthine, non sans avoir eu soin de maintenir la surface dessinée dans un état d'humidité suffisante pour empêcher l'encre de prendre partout. Grâce à cette précaution, l'encre ne prend que sur les traits; il suffira d'appliquer sur ceux-ci une feuille de papier en pressant fortement avec la paume de la main pour obtenir une épreuve du dessin.

Question : Quelles sont les manipulations que je viens d'effectuer? Quel résultat ont-elles eu? A quoi sert donc la pierre lithographique?

8. Pour terminer le maître donnera des détails sur la nature de la pierre lithographique, sur la manière d'exploiter ce calcaire, etc.

[1] Cette expérience qui prend un certain temps et réclame une certaine habilité, peut parfaitement être laissée de côté pour faire, avec le degré supérieur, le sujet d'une leçon de choses : la lithographie.

II

COMPOSITION

Canevas : Nature de la pierre lithographique — Propriétés — Usages — Extraction — Provenance.

III

Après lecture et correction de quelques travaux, dicter le modèle de composition suivant :

La pierre lithographique.

La pierre lithographique est, comme le marbre, la craie, etc., une variété de calcaire, et peut, par conséquent, se transformer en chaux. Elle est compacte et dure. Sa cassure imite la cavité des coquillages. Cette pierre est formée par couches ou lits d'épaisseurs inégales. Elle a une couleur jaunâtre ou grisâtre. Le grain en est fin et susceptible d'un beau poli. Avant l'invention de l'art admirable de la lithographie, ce calcaire n'était employé que comme pierre à bâtir; aujourd'hui, les meilleures variétés, réduites en plaques de grandeurs et d'épaisseurs diverses, sont réservées à la reprodnction de caractères, de dessins, de traits, de musique, etc. La meilleure pierre lithographique se rencontre à Pappenheim et à Solnhofen en Bavière.

On en exploite aussi quelques carrières d'une qualité moindre à Châteauroux et à Avèze en France.

Explications : 1. lithographie (gr. lithos, pierre; graphô, j'écris), art d'imprimer sur le papier ce que l'on a écrit sur pierre — lithographe — lithographier — lithographique — lithographiquement — chromolithographie — photolithographie, etc.

2. craie, carbonate de chaux, pierre calcaire blanche — crayeux, euse — crayon — crayonner.

3. calcaire (l. calx; g. calcis, chaux) qui contient de la chaux et peut se changer en chaux — calcium, métal qu'on extrait de la chaux — calciner, transformer en chaux — calcination — calciné, ée — calcinable — calcique, qui appartient à la chaux.

4. compacte épais, serré — compacité.

5. cavité (l. cavus, creux) creux dans un corps solide — caver, creuser, mitrer — cave — cavisse — caveau — cavé, ée, rendre creux — caverne — caverneux, euse — cavernosité excavation — excaver — excavateur.

6. coquillage, coquille — coquiller, former des coquilles — coquilleux, euse, rempli de coquilles — coquillier, terrain qui contient des coquilles fossiles — coquillon, petite coquille — coque — recoquiller, retrousser en forme de coquille — recoquillement.

7. couche, lit formé d'une matière quelconque — couchit, lit de sable de terre; pièce de bois supportant une voûte — coucher — couchette — coucheur, euse — couchoir, inst. de relieur — couché, ée.

8. susceptible, qui peut recevoir des modifications ; qui se fâche aisément — susceptibilité.

9. invention (l. invenire, trouver, découvrir), action d'inventer, de trouver le premier — inventer — inventeur, trice — inventé, ée — inventif, ive — inventorier — inventaire.

10. art, manière de faire un ouvrage — artiste — artisan, ane — artistique — artistement — artistiquement.

11. Pappenheim et Solnhofen, petites villes bavaroises sur l'Altmühl affluent de la rive gauche du Danube.

12. Châteauroux, ville de 21 m. h., dép. de l'Indre.

13. Avèze, localité du dép. du Gard.

IV

Exercice grammatical

Oral; 1. Enumérer les propositions. 2. Analyer logiquement et grammaticalement la 4me et la 5me. 3. Conjuguer le verbe accidentellement réfléchi se rencontrer.

Ecrit : Mettre la dictée au pluriel.

Leçons analogues : le marbre, la craie. C. R.-B.

COMPTABILITÉ

Degré supérieur.

Comptabilité d'un agriculteur pendant une année (suite).

Septembre 1, remis en dépôt à la Caisse d'épargne 500 fr. — Le 2, remis 10 fr. pour les grêlés. — Le 7, encaissé l'argent du lait, lit. 1402,3. — Le 8, remis à Veulet 40 fr., à Dubois 20 fr., à Pache 15 fr., à Favre 10 fr., à Dupuis 15 fr. et à la servante 10 fr. — Le 16, remis à sa femme pour dépenses de ménage 25 fr. — Le 20, acheté 480 kg. de froment primé au concours de semens, à 24 fr. les cent kg. — Le 23, dépense extraordinaire pour visite en famille à l'exposition horticole de Lausanne 18 fr. — Pendant ce mois, les journaliers ont fait chacun 4 journées à fr. 1,80. — Il est dû à Veulet: *a)* 1 ressuage de soc de charrue; *b)* un aciérage de dit; *c)* relevage de 5 fers; *d)* trois fers neufs. — Dépenses diverses du mois 12 fr.

Octobre 1, échangé la jument grise, forte bête de roulage, contre un cheval de trois ans; reçu, à cette occasion, 200 fr. de retour (torne). — Le 2, remis 30 fr. à Cruzet et 20 fr. à Dubois. — Le 5, acheté 2 porcs pour 120 fr. — Le 6, encaissé l'argent du lait, lit. 1260,5. — Le dit, une journée de labour pour Dupuis 9 fr. — Le 7, demi-journée de labour pour Pache et autant pour Favre. — Le 8, payé à la Société d'assurance du bétail fr. 18,95 pour part de la somme due à un sociétaire dont une vache a péri ensuite de météorisation. — Le 10, une journée de labour pour Veulet. Remis au même 93 kg. (net) froment à 22 fr. les cent kg. — Le 14, remis à sa femme pour dépenses de ménage 20 fr. — Du 1 au 15 Veulet a ressué 2 socs de charrue; en outre, il a réparé une herse 5 fr. — Le 20, il a relevé 3 lames et ferré à neuf le jeune cheval. — Pache a fait 3 journées, Favre et Dupuis chacun 3 1/2 à fr. 1,50. — Dépenses diverses du mois fr. 13,50.

Novembre 2, remis à Dupuis 89 kg. (net) pommes de terre à 7 fr. les cent kg. — Le 4, remis 25 fr. à Dubois et 20 fr. à la servante. — Le 7, encaissé l'argent du lait, lit. 986,4. — Le 8, le domestique Dubois, qui s'est conduit indignement pendant plusieurs jours et qui n'a pas, par conséquent, rempli ses obligations, est congédié. Son salaire ne court plus dès cette date. — Monsieur le juge de paix, auquel il a adressé une plainte, prononce contre lui, suivant l'usage des lieux (Code fédéral des obligations, art. 50, 112, 113 et 346), une retenue de six semaines de salaire (année civile). Ce compte est réglé le 15. — Le dit, remis à sa femme pour dépenses de ménage 25 fr. — Le 20, remis à Cruzet 20 fr. — Le 22, payé au charron pour réparation de deux brouettes fr. 4,50. — Le 24, vendu 25 lit. eau-de-cerise de l'année à fr. 2,50 le litre. — Pendant ce mois, les journaliers ont fait chacun 2 journées pour battre à la mécanique, même prix qu'au mois précédent. Par contre, voituré 2 chars de bois pour Pache et un pour Dupuis à 1 fr. le char, — Dépenses diverses du mois fr. 16,50.

Décembre 1 et 2, occupé le cordonnier avec un ouvrier, journées à fr. 1,80. Le 3, remis au même 95 kg (net) méteil à fr. 17,50 les cent kg. — Le 7, encaisssé l'argent du lait, lit. 890,2. — Le 10, remis à la servante 20 fr. — Le 15, remis à sa femme pour dépenses de ménage 20 fr. — Le 16, payé m. 5,2 de drap à fr. 12,50 le mètre, plus diverses fournitures pour 15 fr. — Les 18 et 19, occupé le tailleur avec son ouvrier,

journées à fr. 1,80. — Le 20, ferré à neuf les deux chevaux avec 4 mouchettes par cheval. Veulet a réparé le traîneau 8 fr. Remis au même 20 fr. — Le 24, vendu 2 porcs gras de 130 et 145 kg. à fr. 1,08 le kg. — Le 25, payé le battage à la mécanique fr. 18,25. — Le dit, payé l'inspecteur du bétail pour les certificats délivrés pendant l'année (vente et échange), pour l'inspection de la viande débitée le 18 avril et pour la marque des jeunes bœufs. Extrait du tarif des inspecteurs, ils reçoivent : *a)* 15 centimes pour chaque pièce de bétail qu'ils marquent; *b)* 25 centimes pour chaque animal des espèces chevaline et bovine qu'ils enregistrent; *c)* 30 centimes pour chaque certificat des mêmes espèces, outre le timbre (15 centimes); *d)* 10 centimes pour certificat d'un porc, outre le timbre; *e)* un franc pour inspection de la viande d'une pièce de gros bétail destinée à la vente. — Les 26 et 27, occupé la tailleuse avec deux ouvrières, journées à fr. 1,20. — Au commencement du mois, Pache a fait 3 journées, Favre 4 et Dupuis $3^1/_2$ pour des travaux d'assainissement, journées à fr. 1,60. — Dépenses diverses du mois 20 fr. — Le 31, soldé les comptes; Schumacher a demandé et obtenu que son solde passif ou actif soit porté à compte nouveau.

Observations : 1° L'élève prendra un cahier de 40 pages de bon papier *non réglé*. Ce cahier sera paginé. Dans les 10 ou 12 premières pages, il écrira le *Brouillard-Journal;* à la quinzième, il ouvrira le *Livre de comptes* par le N° 1 (caisse); dès la vingt-cinquième ou vingt-sixième, il ouvrira les autres comptes; si l'un ou l'autre de ceux-ci exige plus d'une page, le report plus loin sera facile à cause de la pagination; à la quarantième page, le répertoire. — 2° Les comptes seront numérotés dans l'ordre suivant : 1. caisse; 2° domestique Cruzet; 3. domestique Dubois; 4. servante Liardet; 5. journalier Pache; 6 journalier Favre; 7. journalier Dupuis; 8. cordonnier Schumacher; 9. maréchal Veulet. — 3° Au début de la seconde leçon, faire ouvrir le compte de caisse, et ainsi de suite, à mesure que l'occasion se présentera d'ouvrir les autres. — 4° Expliquer le prix relativement bas des journées par le fait que la pension est donnée en plus.

(Le livre de comptes au prochain numéro.) J. F. M.

ENSEIGNEMENT DES SCIENCES

L'enseignement scientifique à l'école primaire (fin).

Apprenons à l'enfant à voir l'ensemble d'abord, puis les détails, de plus petits détails ensuite; agissons comme si nous armions ses yeux de verres grossissants et toujours de plus en plus forts. Nous n'avons pas à lui apprendre tout ce qui se trouve dans les programmes, mais seulement à lui ouvrir les yeux sur tout ce qui l'entoure, à le placer successivement à l'entrée de chaque avenue scientifique, si l'on peut parler ainsi. Cherchons à faire éclore les germes, non à les développer. Il apprendra plus tard, il est à l'école pour s'outiller, pour s'armer, pour apprendre à apprendre. Avec des outils et la connaissance de leur maniement, on fait ensuite l'ouvrage. A l'école, les semailles; au dehors la moisson.

Et maintenant un mot aux maîtres.

Le maître doit *savoir*, savoir ce qu'il enseigne, le savoir d'une manière précise : non pas savoir beaucoup de choses, mais bien une chose, de façon à en donner à l'enfant une idée nette.

Il doit avoir le *don d'enseigner*, et, s'il ne le possède pas naturellement,

s'efforcer de l'acquérir en parlant simplement, correctement ; la langue française est d'ailleurs, par sa construction directe, merveilleusement propre à l'expression de la vérité ; c'est la langue scientifique par excellence.

Enfin, il doit *approprier son enseignement* à son auditoire, ne pas parler aux enfants comme aux grandes personnes, aux esprits cultivés comme aux ignorants, à ceux qui peuvent consacrer un long temps à l'enseignement comme à ceux qui ont un besoin pressant de savoir.

Un défaut contre lequel nos maîtres doivent se tenir en garde, c'est la reproduction servile, dans leur enseignement, des leçons qu'ils ont reçues. A l'école normale primaire *supérieure*, on forme les professeurs des écoles normales départementales. L'enseignement y est donné par des professeurs distingués. Malheureusement, au lieu de s'incorporer cet enseignement et de le transformer pour l'adapter aux élèves des écoles normales, qui sont les futurs instituteurs, les professeurs se bornent à le donner tel qu'ils l'ont reçu. Les instituteurs, à leur tour, procèdent de même avec leurs élèves ; ainsi, la même leçon, mal digérée, de plus en plus défigurée, sera refaite à tous, du haut en bas de l'échelle, depuis le maître du maître jusqu'au jeune écolier.

Quelquefois, la forme même ne varie pas, et au lieu de causer avec ses élèves, le maître parle du haut de la chaire sur un ton d'hiérophante. Il s'écoute parler, se grise de sa propre parole, et fait la classe pour lui et non pour les enfants.

Il ne faut pas déconcerter l'enfant en lui parlant sur un ton différent du ton ordinaire, en lui parlant un autre langage que le langage usuel. Il est déjà regrettable que le local scolaire soit par trop différent de la maison, car toutes ces choses troublent et dépaysent l'enfant. La leçon est une causerie sur un sujet grave et non un sermon. Le maître doit causer et non prêcher, et l'enfant doit causer avec lui. Le langage, pour être simple, n'en sera pas moins correct et clair, l'expression juste, précise, nette.

Exigeons peu de devoirs écrits, et donnons à traiter des sujets qui ne sont pas tout traités dans les livres.

Un dernier mot relativement aux examens. Une grande part du mal qu'on a nommé surmenage ou « malmenage » est due aux examens ou plutôt aux examinateurs. Le tort de ces derniers est de ne pas se renfermer dans les programmes et, sortant du programme, ils obligent les professeurs à en sortir. Nous croyons qu'on peut apprécier un candidat sans lui tendre des pièges, sans lui créer des difficultés, sans avoir besoin de le pousser dans ses derniers retranchements, de le lasser et de l'acculer comme la bête poursuivie par les chasseurs.

C'est déjà un assez grand malheur pour l'élève que d'avoir à *préparer* des examens, de faire stationner longtemps son esprit sur les mêmes matières que l'on ressasse jusqu'à lui en inspirer le dégoût. Ce temps d'arrêt porte un préjudice considérable à l'intelligence, laquelle a besoin, comme l'estomac, d'une nourriture variée.

Si les examens sont nécessaires, au moins devons-nous en limiter les fâcheux effets. Pour cela, les examinateurs devront s'attacher à juger le candidat sur l'ensemble de ses qualités plutôt que sur son savoir et sur la vivacité de son intelligence. La capacité dont il fait preuve a beaucoup moins d'importance que la manière dont il la met en œuvre et le parti qu'il en sait tirer. Un candidat, quoi qu'il sache, sait peu, et ce peu ne doit servir qu'à asseoir l'opinion de l'examinateur ; car, du candidat, le savoir importe bien moins que le jugement. FÉLIX HÉMENT.

(Revue scientifique.)

MUSIQUE

Si le titre de compositeur *populaire* dans notre Suisse romande peut être légitimement décerné, c'est bien à M. Henri Giroud de Ste-Croix, dont les compositions nombreuses et variées sont entre les mains de tous, et qui fait chanter tout le monde, petits et grands, jeunes et vieux! Qui n'a entendu ses gracieux Noëls chantés avec entrain par les fraîches voix de nos écoles du dimanche; ses cantates *Grandson* et *Davel* (une troisième, *Pestalozzi*, paraîtra bientôt, nous dit-on), exécutées par nos sociétés et nos écoles; ses jolies mélodies : *Le Sentier perdu, La Première neige, Beaux rêves d'or, Le Rouet,* et ses chansons si vraiment romandes : *Le Cigare de Grandson, La Vigne, La Milaine, l'Armailli*, etc., etc., trésor de nos soirées et de nos réunions.

Nous aurions garde d'oublier ses beaux chœurs, car c'est surtout pour nos sociétés chorales que M. Giroud a de tout temps travaillé et c'est à elles qu'il a toujours témoigné une sympathie et un intérêt particuliers. Il leur en donne une preuve de plus aujourd'hui en publiant une nouvelle collection de 25 chœurs qui sera accueillie avec joie par tous nos chanteurs. Ce ne sera que justice, car cette nouvelle collection a bien des titres à leur bon accueil : chœurs populaires et artistiques classés par ordre de force, heureux choix des sujets, paroles vraiment belles, comme toutes les poésies de cet auteur, musique brillante et à effet, mais toujours simple, claire et facile. Quant à l'édition, elle est très soignée, et bien que tous les chœurs se vendent séparément, la collection complète a été réunie en un beau volume contenant, outre une intéressante préface sur le chant choral, une notice pour chaque chœur, donnant toutes les indications relatives à l'exécution : mouvements, nuances, style, interprétation, etc. Les prix sont, comme toujours, des plus réduits, considération importante pour les sociétés.

On le voit, l'œuvre nouvelle de M. Giroud est digne à tous égards de la sympathie de ceux auxquels elle s'adresse, et nous lui prédisons d'avance le succès qui n'a jamais fait défaut aux publications de cet auteur.

(Voir aux annonces).

Chœurs du Congrès de Lausanne.

Ensuite de nombreuses demandes, M. Blanc-Rapin, à Lausanne, informe Messieurs les instituteurs que les chœurs chantés au dernier congrès scolaire peuvent leur être livrés à raison de 25 centimes l'exemplaire du *Chant de Louanges*, de Laur, et 30 centimes l'exemplaire de *Près du fleuve étranger*, de Gounod, pour un minimum de 30 exemplaires.

Adresser les demandes à M. Blanc-Rapin, route du Tunnel, Lausanne.

NOMINATIONS.

Vaud. — Institutrices : Mmes *Rochat Cécile,* Charbonnières; *Barraud Elise,* Vulliens; *Delisle Clara,* Oulens; *Bissat Marie,* Mauborget; *Duruz Susanne,* La Tour-de-Peilz; *Rouilly Jeanne,* Bullet; *Guignard Elise,* Vevey.

Instituteurs : MM. *Chanson Henri-Emile,* Crassier-Borex; *Durussel Paul,* Vaulion; *Blanc Paul,* Commugny; *Magnin Julien,* Genollier; *Nicole Alexis,* Le Sentier; *Bouquet Louis,* Donatyre; *Henny Edouard,* Villars-le-Comte; *Lecoultre Louis* (prov.), Ferlens; *Thuillard Alfred,* Le Vaud; *Thuillard Louis,* Lucens.

Lausanne. — Imp. Ch. Viret-Genton.